ALLOCUTIO DU SENATUS DU 06 SEPTEMBRE 2026

M.L. éd. 2023 ; pages 233-239, chapitre 37, numéro 7
Titre : Œuvres en faveur de la jeunesse

Mes frères et sœurs, l'œuvre selon l'église est tout regroupement organisé des fidèles laïcs visant à maintenir ou à garder les membres dans l'église et pour le Christ Jésus, ceci dans le cadre de la douce évangélisation. La jeunesse, quant à elle et au sens large est un terme qui désigne l'ensemble des personnes valides et actives d'une communauté donnée mais ici dans notre concept particulier, il s'agit des jeunes d'âge 21 ans au plus.

Je rappelle que le titre de notre allocutio de ce jour est ‘‘œuvres en faveur de la jeunesse’’ et est une suggestion de travail actif à faire dans la Légion de Marie, section adulte, un peu comme ‘‘les visites aux domiciles des personnes’’, ‘‘le contact de foule’’, ‘‘la bibliothèque roulante’’, etc. …

En effet, à travers ce titre ou ce travail, la Légion de Marie veut nous faire comprendre qu'elle a déjà penser à une stratégie de suivi en masse des nouveaux baptisés et communiants ; le but étant de les aider à garder leurs lampes allumées et à rester dans les conditions appropriées pour leurs fermes et conscients engagement plus tard ou très bientôt dans l'apostolat de l'église pour leur appartenance à la Légion de Marie (jeune ou adulte).

Et c'est justement l'organisation ou bien la manière d'organiser cette transition (naissance dans l'église et maturité dans l'église) qu'elle (La Légion de Marie) appelle œuvre. Ce qui consiste dans la réalité ou dans la pratique à la mise sur pied de divers clubs ou groupes voire d'associations en herbes avec des jeunes baptisés ou communiants d'au plus de 21 ans autour des activités sociales (ou récréatives) précises et selon les aspirations des membres. Exemples : les danses folkloriques et chorégraphiques ; le scoutisme ; la Croix-Rouge ; le théâtre ; le footing ; la gymnastique animée ou rythmée ; le football ; la chorale ; la surveillance et la quête à la messe ; etc. … Mes frères et sœurs légionnaires adultes, est-ce-que ce qui vient d'être décrit ou expliqué nous dépasse en terme de sa réalisation ?

Aucunement, puisque nous sommes de vrais soldats de Marie prêts à être en avant-garde des luttes de l'église. Et bien, le côté actif de ce travail suggéré par le manuel officiel de la Légion de Marie est de programmer les séances hebdomadaires de ces œuvres de manière à prévoir un petit

temps d'instruction ou d'accompagnement spirituel pendant lequel il faut conseiller, orienter vers le sacrement de confirmation et raffermir ces jeunes en leur rappelant l'importance de la participation régulière ou fréquente puis ponctuelle aux messes et au sacrement de la réconciliation. Le manuel recommande vivement de faire des groupes d'âges rapprochés. A chaque séance hebdomadaire, il faut l'autel légionnaire comme au praesidium et les prières légionnaires en entier ; les membres de ces clubs ou groupes doivent réciter quotidiennement la Catena. Sachons qu'à chaque un an après, un entretien réussi de ces œuvres va produire des jeunes fidèles laïcs qui seront des potentiels candidats jeunes et/ou adultes à recruter dans la Légion de Marie car ils vont finir d'avoir leur sacrement de confirmation qui vient boucler les sacrements d'initiation chrétienne dans notre église catholique (ils respectent les conditions d'admissions dans la Légion de Marie).

Que la Bienheureuse Vierge Marie, la Reine de l'apostolat nous instruise plus et nous décide dans la mise sur pied de ces œuvres un peu comme des praesidia de jeunes pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.